



L'évaluation de l'enseignement à l'Université Laval: vers une consultation par Internet

L'évaluation de l'enseignement à l'Université Laval: une priorité institutionnelle

- Le système EVE (1992) sous la responsabilité du service des ressources pédagogiques.
- La création du réseau de valorisation de l'enseignement (1996).
- La politique d'encadrement de l'évaluation des activités d'enseignement par les étudiants aux trois cycles (1997).
- Les conventions collectives (professeurs et chargés de cours) et le Règlement des études.
- La création du comité de suivi institutionnel (1998).
- Le rapport Johnson et Roy (juin 2000): ses recommandations
 - utiliser le Web pour les évaluations;
 - maintenir le système EVE pendant la période de transition.

Le défi à relever



Mettre à la disposition des diverses unités d'enseignement un système qui soit éventuellement accepté de toutes et tous, professeurs, étudiants et gestionnaires tout en respectant scrupuleusement les exigences des différentes conventions collectives et les droits des étudiants.

Les conditions d'acceptabilité du système

- **Fiabilité:** le système doit permettre de minimiser les erreurs tant dans la gestion des questionnaires que dans le traitement des résultats.
- **Simplicité:** le système doit être convivial pour tous ses usagers et permettre une gestion simple des questionnaires, de l'analyse des résultats et de la production des rapports.
- **Efficacité:** le système doit permettre de faire tout le processus sur le Web: l'élaboration des questionnaires, leur administration, l'analyse des résultats et l'impression des rapports.
- **Flexibilité:** le système doit permettre de répondre aux besoins des différentes unités d'enseignement notamment au regard de l'élaboration et de l'administration des questionnaires, de l'analyse des résultats et de la production des rapports.
- **Sécurité:** le système doit garantir la confidentialité des données et résultats et l'anonymat aux étudiants.

Le respect des exigences des différentes conventions collectives et des droits des étudiants: une question de sécurité par la gestion des droits d'accès

- **Pour le professeur:**
 - un étudiant ne pourra compléter une évaluation que s'il est bien inscrit à l'activité concernée;
 - un étudiant ne pourra compléter plus d'une fois la même évaluation;
 - les évaluations et les rapports d'analyse ne seront accessibles qu'au professeur concerné et au responsable de l'unité dont le professeur fait partie.
- **Pour les étudiants:**
 - l'étudiant ne pourra être identifié par son professeur;
 - les évaluations dont la compilation aurait pour effet de contrevenir à la loi d'accès à l'information seront rejetées.
 - le professeur n'aura accès aux évaluations des étudiants qu'après la date de remise de ses notes.

La démarche de conception et d'implantation: un mandat sous la direction du RVE

- Dossier confié à une analyste du Service de l'informatique de l'U.L. et une conseillère en mesure et évaluation rattachée au RVE.
- Consultation préalable de spécialistes en statistiques et en mesure et évaluation, des conseillers pédagogiques facultaires et des personnes qui ont expérimenté l'évaluation en ligne dans leur unité d'enseignement. Par la suite, validation du modèle auprès des mêmes répondants.
- Analyse conceptuelle et organisationnelle (ACO) et programmation du système.
- Approbation du système par les différentes instances concernées (direction de l'Université, administrateurs et professeurs).
- Implantation expérimentale aux fins de validation.
- Par la suite, formation des utilisateurs et implantation progressive.

Le taux de participation: un enjeu de taille

Minimum visé: 60%



- **Moyens pressentis:**

- Intégrer, dans le nouveau système, des outils destinés à inciter les étudiants à compléter les évaluations;
- travailler de concert avec les associations étudiantes pour inciter les étudiants à compléter les questionnaires d'évaluation;
- assurer aux étudiants la disponibilité des équipements nécessaires à la complétion des questionnaires;
- animer le milieu afin d'assurer le suivi pédagogique des évaluations et en informer les étudiants;
- maintenir, pendant un certain temps, la possibilité de répondre au questionnaire sur un formulaire papier.

Les avantages de l'utilisation du Web

Dans le contexte de l'évaluation de l'enseignement

- Plus grand contrôle sur l'accès à l'information:
 - pas de manipulation de papier;
 - droits d'accès contrôlés pour l'évaluation et l'analyse des résultats.
- Moins d'erreurs possibles:
 - données nominatives connues sans avoir à les demander dans le questionnaire.

En général

- Tendance du marché: moins de résistance pour un nouvel outil.
- Déploiement universel: accessible partout dans le monde.
- Plus convivial: peu de besoins en formation.
- Aucun coût d'installation: ne nécessite pas d'interventions sur les postes de travail.
- Ne nécessite pas de postes de travail puissants.

Les inconvénients de l'utilisation du Web

Dans le contexte de l'évaluation de l'enseignement

- Absence de contrôle absolu sur le taux de participation.

En général

- Il est plus délicat de contrôler l'enregistrement des données dans des formulaires multipages (solution: activation d'une nouvelle page sans la barre de menu du navigateur pour ne pas permettre l'utilisation des touches précédent et suivant)
- Les fureteurs (Netscape et Internet Explorer) n'interprètent pas tous de la même façon la programmation Web. Il faut donc être prudent dans les commandes utilisées.



Le mot de la fin

Utiliser le Web pour questionner une clientèle donnée sur son taux de satisfaction au regard de certains services: est-ce possible?

Oui, à condition:

- de consulter toutes les instances, unités d'enseignement et utilisateurs concernés;
- de s'assurer que :
 - sur le plan de l'éthique, le système soit irréprochable dans sa conception et son utilisation;
 - le système soit convivial pour les utilisateurs et les répondants ciblés;
 - les répondants aient à leur disposition l'équipement nécessaire pour répondre au questionnaire ;
 - nonobstant la convivialité du système, les répondants puissent bénéficier d'un soutien technique en cas de difficulté;
 - le cas échéant, le système soit accepté de tous ses utilisateurs et usagers;
 - des moyens efficaces pour stimuler le taux de participation des répondants soient mis en place.